

Province de Québec  
Municipalité d'Upton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité d'Upton tenue **le mardi 25 juillet 2023 à  
15h30** en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie  
conformément aux dispositions du Code municipal du  
Québec, à laquelle séance sont présents:

Madame la conseillère : Barbara Beugger

Messieurs les conseillers :  
Éric Jodoin  
Pierre Dufresne  
Claude Larocque  
Mathieu Beaudry

Madame la conseillère Kelly Huard est absente

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Leclerc.

Madame France Desjardins, directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim, et madame Sarra Ajengui  
greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

---

### AVIS SPÉCIAL

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Abrogation - Résolution 236-06-2023 – Poste de coordonnateur (trice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;
4. Embauche d'une coordonnatrice à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;
5. Comptes à payer;
6. Dépôt des prévisions d'achat pour le mois de juillet 2023
7. Période de questions;
8. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et vérification du quorum

271-07-2023

---

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

Tous les membres du conseil attestent la réception de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

2. Adoption de l'ordre du jour

---

272-07-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 juillet 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Abrogation - Résolution 236-06-2023 – Poste de coordonnateur (trice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

---

273-07-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les responsabilités et les tâches du poste de coordonnateur (trice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité exigent un(e) coordonnateur (trice) des loisirs qui peut s'occuper à la fois des infrastructures récréatives et municipales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 236-06-2023 qui autorise l'embauche de madame Maude Laflamme à titre de coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Pierre Dufresne.

ET RÉSOLU :

QUE soit aboli le poste coordonnateur (trice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire afin de le remplacer par le poste de coordonnateur (trice) à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

QUE soit abrogée la résolution numéro 236-06-2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Embauche d'une coordonnatrice à la vie communautaire et aux infrastructures municipales

274-07-2023

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses citoyens de retenir les services d'un(e) coordonnateur(trice) à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines de la Municipalité a rencontré madame Martine Deschênes et qu'il se déclare satisfait de l'entrevue que celle-ci a accordée et qu'il y a lieu de retenir ses services;

CONSIDÉRANT L'entente de travail fournie par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim Madame France Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée l'embauche de madame Martine Deschênes à titre de de coordonnateur(trice) à la vie communautaire et aux infrastructures municipales, et ce à compter du 29 août 2023;

QUE soit autorisée la signature du contrat de travail de madame Martine Deschênes tel que soumis par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, pour et au nom de la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Comptes à payer

275-07-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2023 pour une somme de 79 913,14 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. Dépôt des prévisions d'achat pour le mois de juillet 2023

276-07-2023

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de juillet 2023 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin,  
appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois d'août 2023, un budget de 42 500 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7. Période de questions

---

Conformément à la loi, seules les décisions du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

8. Clôture de la séance

---

ATTENDU QUE tous les sujets sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque,  
appuyé par Barbara Beugger.

ET RÉSOLU de clore la séance à 15h50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

\_\_\_\_\_  
France Desjardins  
Directrice générale et  
greffière – trésorière par Intérim

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du Code municipal du Québec, je,  
France Directrice générale et greffière-trésorière par Intérim de la  
Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits  
suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente  
assemblée.

Signature :

277-07-2023